

DEPARTEMENT DU TARN

MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 juin 2011

L'an deux mil onze, le vingt juin à dix huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Robert GAUTHIER, le quatorze juin deux mil onze

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BARBARA France, COMPAN Arlette, DARJ Isabelle, HOLMIERE Marie-Jeanne, LACOMBE Marie-Thérèse, PROUST Françoise, SAUNAL Odette, VABRE Marie-Claude, CADILLAC Sébastien, CAMEL Jean-Luc, COLLADO François, COURPET Jean-François, COURTY Alain, DELHEURE Patrice, GAUTHIER Robert, LAZO Jean-Marie, LELONG Paul, PEPIN Hervé, VIVIANI Franck.

Excusés :

Absents :

Nombre de présents : 19

Date de convocation : 14 juin 2011

Secrétaire de séance : Paul LELONG

Compte rendu est fait de la séance du 11 avril 2011

01-03-2011 - Achat immeuble Wisniewski « Saint Pierre » Castelnaud de levis

Immeuble présentant un état de péril imminent du fait des risques d'effondrement des berges du Tarn

Suite à l'arrêté de péril imminent et de prescriptions de mesures de non utilisation de l'immeuble pris par le maire de Castelnaud de Lévis le 5 JUILLET 2010 ; il a été constitué un dossier d'indemnisation « fonds Barnier » auprès des services de l'état.

Dans le cas où les services de l'état accepteraient et confirmeraient l'indemnisation correspondante, et sous cette clause conditionnelle, la commune de Castelnaud de Lévis s'engage à acquérir l'immeuble pour un montant de 129000 € correspondant à l'évaluation de la valeur vénale faite par les services du domaine en date du 02/05/2011.

A ce coût pour la commune s'ajouteraient les frais de démolition de l'immeuble et de sécurisation du lieu soit une évaluation au meilleur prix des entreprises consultées 26906.42 €. Ainsi que les frais de notaire d'un montant de 2700 €. La totalité de ces frais entrant dans l'indemnisation Barnier.

L'unité foncière acquise par la commune constituée par les parcelles AC 167-168-260-262-264 pour un total de 739 m2 serait de fait classée inconstructible du fait de sa situation dans le PPR d'effondrement des berges, zone rouge.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour mener les négociations correspondantes avec les consorts Wisniewski, apprécier la résolution des clauses conditionnelles définies ci-dessus, engager et signer les actes correspondants

02-03-2011 – Assistance à Maître d'Ouvrage Travaux clocher

Suite à l'arrêt de la grosse cloche pour raison de sécurité, le beffroi étant en mauvais état, l'I.E.A.C. (organisme spécialisé dans l'art campanaire) propose à la Municipalité une assistance en maîtrise d'ouvrage pour la restauration de l'appareil campanaire de l'église de Castelnau de Lévis. Le devis forfaitaire est de 3 900 euros.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de missionner l'IEAC afin de mener à bien ces travaux

03-03-2011 – Convention FOL « L'école à la rencontre des arts de la scène »

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention réseau jeune public avec la F.O.L. Le Conseil Municipal, conscient de l'importance de cet outil qui permet la rencontre des enfants Tarnais avec le spectacle vivant, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler la Convention et charge Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires

04-03-2011 – Travaux Salle Polyvalente - Marché d'étude

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs entreprises ont été consultées pour les travaux de la Salle Polyvalente ;

Pour le relevé topographique ont été consultées :

- AGEX
- GUILLET
- SEBAN
- GUIBERT

L'entreprise AGEX a été retenue.

Pour l'étude du sol type G2 ont été consultées :

- CEBTP GINGER
- TERREFORT
- FONDASOL

L'entreprise TERREFORT a été retenue.

Pour le bureau de contrôle ont été consultées :

- APAVE
- SOCOTEC
- VERITAS

L'entreprise APAVE a été retenue.

Pour Contrôleur SPS ont été consultées :

- ETB
- BREIL
- COT
- APAVE
- SOCOTEC
- VERITAS

L'entreprise BREIL a été retenue.

05-03-2011 – Convention de gestion de la salle polyvalente par l'association de Coordination des Associations de Castelnau de Lévis

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention de gestion avec un règlement précis de la salle polyvalente par l'association de Coordination des Associations de Castelnau de Lévis devrait être établi.

06-03- 2011 – Modifications budgétaires

Après constatation d'une erreur survenue en 2009 concernant la DGF réellement perçue, et sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal décide à l'unanimité de faire les modifications suivantes au budget 2011 de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
	67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 8 684.00 €
TOTAL				8 684.00 €

RECETTES

	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
	73	7311	Contributions directes	+ 1 773.00 €
	74	7484	Dotation de recensement	+ 3 176.00
	77	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	+ 1 430.00 €
	70	7067	Redevances et droits des services périscolaires	+ 2 305.00 €
TOTAL				8 684.00 €

07-03-2011 - Rachat case de Columbarium

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la position de Monsieur Pochard qui a acheté une case de columbarium. Monsieur Pochard souhaite poser une plaque de grand format sur cette case. La plaque étant jugée trop grande et Monsieur Pochard ne souhaitant pas changer le format de celle-ci, Monsieur Pochard souhaite le rachat par la Commune de sa Case.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité approuve le rachat de la case de columbarium de Monsieur Pochard pour un montant de 200 euros.

08-03-2011 – Immeuble DARDE

Monsieur le Maire informe que les ateliers municipaux devenant trop petits, la municipalité serait intéressée par l'achat de l'immeuble de Monsieur DARDE. Monsieur le Maire a fait une demande d'évaluation au Service des Domaines. Celui-ci a estimé le prix de d'achat à 85 515 euros. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte d'acheter l'immeuble à Monsieur DARDE au prix de 85 000 €.

D'autre part le Conseil Municipal accepte de mettre à la disposition de Monsieur DARDE une pièce de ce local (environ 20 m² située en fond du local avec entrée indépendante) pour lui permettre de stocker son ancien outillage d'artisan. Cette mise à disposition sera nominative, gratuite et accordée pour une durée de 10 ans, elle ne pourra être résiliée par accord des deux parties.

09-03-2011 – Questions diverses

Monsieur BESSON offre à l'école de Castelnaud de Lévis ses anciennes climatisations. Le Conseil Municipal apprécie et remercie Monsieur BESSON de sa généreuse offre.